



Usufruit entretien d'un portail en lotissement

Par **Moquette**, le **21/10/2020** à **09:46**

Bonjour

Nous devons poser un portail électronique dans notre lotissement et nous devons donner la jouissance à des riverains qui ne font pas partie de notre lotissement

Ma question est

Sur l'entretien de ce nouveau portail peut-on exiger une participation ?

En vous remerciant

Cordialement Jean Claude Rougé

Par **youris**, le **21/10/2020** à **09:53**

bonjour,

dot-on comprendre que ces riverains possèdent une servitude de passage dans votre lotissement ?

Le titre de servitude peut préciser à qui incombe les frais d'entretien du droit de passage.

voir ce lien :

<http://cabinetgimalac.free.fr/avocatmobile/servitudes/servitudes-8-repartition.html>

salutations